

## Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège sciences et technologies ;

Vu les statuts de l'Unité de Formation des Sciences de la terre et Environnement ;

Vu la décision du 13 février 2020 portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice de l'Unité de Formation des Sciences de la terre et Environnement ;

Considérant que les directeurs adjoints du collège sont élus sur proposition du directeur par le conseil des membres en exercice ;

Considérant la candidature jugée recevable de M. Lataste Jean-François ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 14 février 2020.

## Décide

### Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur adjoint

A la suite de la proposition faite en séance de la directrice, Madame Nadia SENECHAL, tendant à l'élection de Monsieur LATASTE Jean-François en qualité de directeur adjoint, les membres du conseil de l'unité de formation Sciences de la Terre et Environnement se sont prononcés comme suit :

#### 1<sup>er</sup> tour du scrutin :

- ◆ Membres élus en exercice : 18
- ◆ Nombre de votants : 15
- ◆ Nombre de bulletins blancs : 1
- ◆ Nombre de suffrages exprimés<sup>1</sup> : 14
- ◆ **Nombre de voix pour M. LATASTE Jean-François : 14**

### Article 2. Durée du mandat du directeur adjoint

**Monsieur LATASTE Jean-François** est élu directeur adjoint de l'unité de formation Sciences de la Terre et Environnement depuis le 14 février 2020.

Son mandat ne peut excéder celui de la directrice qui a proposé sa candidature.

### Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls

**Article 4. Publication**

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 27 juin 2024

Dean LEWIS

Le président de l'Université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques

